

BILAT(14)5362:1 – AP/mvs

DÉCLARATION CONJOINTE COPA-COGECA/JA-ZENCHU

UE – JAPON : TRAVAILLER POUR DES VALEURS D'AVENIR

Les agriculteurs d'Europe et du Japon ne jouent pas uniquement un rôle essentiel dans la production alimentaire, mais également dans la gestion durable des ressources naturelles telles que la terre, le sol et l'eau.

Nous produisons dans le respect de normes extrêmement strictes afin de garantir la protection de nos ressources foncières et hydriques. Nous menons nos activités dans le respect de la biodiversité ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Nous menons nos activités de manière à garantir des campagnes attrayantes et bien entretenues. Les agriculteurs européens et japonais sont la pierre angulaire de la production de denrées alimentaires et sont pourtant aussi les seuls à être responsables de la gestion durable des terres.

Les agriculteurs européens et japonais travaillent en étroite collaboration sur les questions relatives à l'OMC, afin de veiller à ce que les négociations multilatérales intègrent leurs préoccupations concernant la préservation du rôle multifonctionnel de l'agriculture. Les négociations commerciales bilatérales actuelles entre l'UE et le Japon constituent une occasion unique de défendre conjointement ces valeurs communes et de les remettre à l'ordre du jour du programme de Doha pour le développement.

Les agriculteurs d'Europe et du Japon s'engagent en outre pour créer une chaîne alimentaire qui soit pourvoyeuse d'emplois dans les zones rurales. Les marchés agroalimentaires européen et japonais connaissent actuellement une croissance considérable. L'UE et le Japon échangent principalement des produits agroalimentaires transformés. C'est pourquoi nous voulons renforcer le potentiel de croissance économique de nos secteurs. Une meilleure intégration de nos deux économies créera encore davantage de bénéfices mutuels en répondant à une demande croissante de denrées alimentaires de qualité tout en garantissant que les consommateurs profitent de normes de production élevées et de denrées alimentaires sûres.

Nous estimons que les procédures administratives ayant trait au commerce agroalimentaire devraient être simplifiées pour encourager les coopératives agricoles de petite et de moyenne taille de l'UE et du Japon à tirer parti de cet accord. Une réglementation appropriée des indications géographiques aura également pour effet positif de maintenir la valeur ajoutée au niveau des exploitations agricoles et bénéficiera donc aux communautés rurales.

Enfin, les agriculteurs européens et japonais invitent les négociateurs à aller de l'avant lors de ce 6^e cycle de négociation afin de promouvoir une agriculture durable et une approche raisonnable de l'agriculture, qui tienne compte des questions non tarifaires.